



Horaires des entraînements 2017 – 2018

Eveil Athlétique, Poussines et Poussins	Mercredi 17h30 - 18h45
Benjamin(e)s et Minimes	Mercredi 16h15 - 18h15 Vendredi 18h - 20h
Ca.Ju.Es.Se.Ma. (Toutes spécialités)	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 18h-20h. Samedi, Dimanche 10h-12h Vendredi 18h-20h Stadium Indoor Nantes (nov. à mars)
Seniors et Masters (Compétition)	Lundi (groupé NMA : PPG) 19h30–21h30, Mercredi, vendredi 18h45–21h30 Mardi, Jeudi 18h - 20h Dimanche 10h - 12h
Seniors et Masters (Loisir et Jogging)	Mardi, Jeudi 18h45 - 20h
Marche nordique	Lundi 19h - 20h30 Mercredi 14h30 - 16h Samedi 9h30 - 11h
Séances Musculation	Lundi 20h - 22h00 Le Pellerin

**Jusqu'aux juniors, obligation de participer aux championnats de cross-country et/ou salle ainsi que sur piste.
Les organisations de manifestations sportives ou autres constituent des moments forts de la vie du club.**

Merci de votre aide comme bénévole !

ATTENTION :

La procédure d'**Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques** est codifiée dans le code du sport : D. 232-72 à D. 232-85. L'A.U.T. s'applique aux substances interdites susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'un traitement thérapeutique. Dans ce cas, la demande doit être effectuée avec le formulaire de demande de l'AFLD. Pour plus de détails voir le site de l'A.F.L.D. : www.afld.fr

MECENAT :

Une entreprise qui verse un don à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général peut bénéficier d'une déduction fiscale. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs (entreprises et particuliers), à un avantage fiscal. Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel.

Si l'entreprise a effectué son don sous forme de mécénat en nature ou de compétence, en contribuant avec des moyens (produits ou services), cette contribution est alors valorisée au prix de revient, ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Prix des licences pour la saison 2017 - 2018 (du 01/09/2017 au 31/08/2018)

-Réduction de 10% pour les familles nombreuses à partir de 3 licences payées.

Type	Catégorie	Année du licencié	Prix €	
Athlé Compétition*	Senior - Master	Avant 1996	120	
	Espoir	1996 à 1998	120	
	Junior- Cadet	1999 à 2002	115	
	Minime	2003 à 2004	115	
	Benjamin	2005 à 2006	115	
Athlé Découverte	Poussin- Eveil Athlétique	2007 à 2010	110	
Athlé Running**	Toutes catégories	Avant 1998	110	
Athlé Santé (marche nordique)	Adultes	-	110	
Athlé Encadrement***	Toutes catégories	-	HA44***	
HANDISPORT Compétition	- 20ans + 20ans		# 27€	# 62.50€
HANDISPORT Loisir / cadre***			27€	

* Licence pour toutes les compétitions officielles et les championnats F.F.A. nécessaire pour les Interclubs.

** Licence pour les courses hors-stade et nature qui ne sont pas des championnats F.F.A.

*** Le coût de ces licences est pris en charge par le club (participation obligatoire à 1 tour des Interclubs adultes pour les juges).

Licence pris en charge par le club si licence compétition FFA

Herbauges Athlé 44 - Bulletin d'inscription saison 2017-2018



Nom :
EN CAPITALES

Renouvellement

Prénom (1) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Prénom (2) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Prénom (3) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Prénom (4) : sexe F - M né(e) le

N°licence :

Adresse : EN CAPITALES

Code postal : Ville :

Tél : Adresse Email : Lisible @

Je demande une attestation

Je joins une attestation

Pour remboursement Comité Entreprise

Pour remboursement Comité Entreprise

Montant de cotisation : Athlète (1): € athlète (2): € athlète (3): € athlète (4): €

Coût global : € **remise de 10%** si 3 adhérents :

Certificat médical / Questionnaire Santé sport (Articles L 231-2 et L 231-2-1 du Code du Sport) :

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de **'Athlétisme en compétition'** datant de **moins de six mois** à la date de prise de **la première Licence ou répondu au QS sport (questionnaire santé sport) pour un renouvellement.**

- Pour la Licence Athlé Santé, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la **pratique de l'Athlétisme** datant de **moins de six mois** à la date de prise **de la première Licence ou le QS sport (questionnaire santé sport) pour un renouvellement.**

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport) :

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de LA SAUVEGARDE, assureur :

- **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 euro TTC.

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France. J'autorise la publication de mon image sur le site Internet du club (<http://herbauges-athle44.fr>) dans le cadre des manifestations sportives et/ou des événements de la vie du club.

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Déplacements du club :

J'autorise mon (mes) enfant (s) à prendre le car ou tout autre type de transport (voiture de bénévoles, dirigeants, entraîneurs...) à chaque fois que cela sera nécessaire au cours des activités du club.

Santé et anti-dopage :

J'autorise également les entraîneurs de mon (mes) enfant (s) et les dirigeants du club à prendre toute décision de soin, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constaté par un médecin, et ce dans l'impossibilité de me joindre.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, le soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang de mon (mes) enfant (s).

Charte Sportive club : Je reconnais avoir pris connaissance de la charte sportive du club d'**HERBAUGES ATHLE 44** et adhère pleinement à ses valeurs.

Consultable sur le site Internet du club (<http://herbauges-athle44.fr>).

Date : / /2017 Signature du demandeur
Obligatoire

Signature du représentant légal (mineurs)
Obligatoire

Réservé au club :

Date certificat médical ou **QS sport**: athlète(1) athlète(2) athlète(3) athlète(4)

Règlement : Chèque - espèces - Pass' sport - coupon sport - Ch. vacances, **accepté avant le 30/09/2017**

PARENTS disponibles pour assurer un transport en cours d'année

Le Dossier ne sera traité que s'il contient **les trois documents sous enveloppe.**

Bulletin (1) à envoyer accompagné obligatoirement d'un certificat médical ou QS-Sport (2) datant de moins de 6 mois et d'un chèque (3) à l'ordre de HERBAUGES ATHLE 44.

à : LE MAGUERESSE Loïc - 14, rue de la Mône - 44860 PONT-ST-MARTIN.

Renseignements : Mail : l.le-magueresse@wanadoo.fr ou Téléphone : 02/40/32/70/61.